

LA COLLABORATION AVEC LES LAÏCS DANS LA MISSION

Mark Raper, S.J.

Provincial

Australie

L'Église du futur sera celle des laïcs, a déclaré la 34^e Congrégation Générale de la Compagnie, dans son Décret 13.

Mon propos ici est d'examiner les formes de collaboration développées entre les jésuites et nos partenaires laïcs dans la gestion des oeuvres de la Compagnie (voir les Normes complémentaires, Partie VII, chapitre 5, « Notre collaboration avec les laïcs à la mission », n. 307 ; voir aussi les n. 284 et 292). La perspective que je présente est celle de l'expérience de la Province d'Australie au cours des onze années écoulées depuis la GC 34.*

Bref aperçu historique

La Compagnie de Jésus a débuté comme projet de collaboration entre un groupe de laïcs et un prêtre. Par la suite, les entreprises apostoliques d'Ignace ont dû leur efficacité en grande partie aux conseils et au soutien des laïcs. En réalité, nouer des associations avec des laïcs qui désirent aider les jésuites dans leur apostolat et participent à notre mission a été notre « manière de procéder » depuis le début.

Aujourd'hui, la Province d'Australie, comme tant d'autres, n'est pas seulement ouverte à la collaboration. Nous

*Octobre 2005

considérons ces partenariats avec les laïcs comme un élément essentiel pour que nos ministères soient efficaces du point de vue de l'apostolat, et même pour qu'ils soient authentiquement jésuites. En raison de la complexité croissante de la société et de la demande de compétences professionnelles de plus en plus poussées, il est devenu essentiel pour nous de faire appel à la collaboration des laïcs à différents niveaux, si nous voulons bien remplir notre mission. En outre, lorsque nous nous engageons avec eux dans une entreprise commune, le respect du principe de subsidiarité demande que nous leur confiions des rôles « qu'ils sont préparés à exercer, que ce soit dans l'enseignement, dans la gestion administrative ou financière, ou même dans les conseils d'administration » (voir NC 284).

*un changement radical
des rapports de pouvoir*

La principale différence entre la situation actuelle et celle d'hier consiste dans un changement radical des rapports de pouvoir. Aujourd'hui, les laïcs sont invités, très justement, à exercer le leadership de la mission dans les ministères jésuites. Ce niveau de collaboration demande une attitude flexible et ouverte, tant de la part des jésuites que des laïcs. Il nécessite aussi des changements structurels dans nos modèles de gouvernement, tant au niveau de la Province que des ministères.

Dans la Province d'Australie comme ailleurs, cette collaboration a débuté lorsque nous avons recruté des laïcs pour exercer certains rôles dans nos apostolats, par exemple le rôle d'enseignant. L'étape suivante a vu leur nomination à des postes de responsabilité. Au début, ces nominations étaient occasionnelles et exceptionnelles. Aujourd'hui, elles sont devenues courantes, y compris dans le ministère des Exercices spirituels.

Au cours de la dernière décennie, des conseils exécutifs ou des conseils d'administration ont été créés dans la plupart des ministères de la Province d'Australie, et des directeurs laïcs ont été nommés dans plus de la moitié de ses oeuvres. La Province compte aujourd'hui environ 150 jésuites, mais désormais, lorsque nous parlons de la « Province », nous y incluons aussi nos 2.000 partenaires laïcs ou religieux qui collaborent à la mise en oeuvre de la mission de la Province.

Ceux qui nouent un partenariat avec nous à travers un engagement mutuel et qui acceptent de partager la mission de la Province de façon significative sont appelés « compagnons ». Ils vivent la vocation découlant de leur foi en exerçant un rôle apostolique dans nos ministères. En retour,

nous les jésuites, nous chargeons de leur fournir une formation appropriée et un soutien spirituel, et nous leur donnons l'occasion d'approcher personnellement la spiritualité ignatienne en faisant les Exercices.

La plupart des ministères de notre Province font appel à des employés. Parmi ces employés, certains décident de s'identifier plus étroitement à notre mission et deviennent des « compagnons », tandis que d'autres font bien leur travail, mais sans vivre un engagement avec nous comme vocation découlant de leur foi. Néanmoins, nous attendons d'eux, comme condition minimale, qu'ils soient ouverts à la mission de l'organisation dans laquelle ils travaillent et qu'ils adhèrent aux valeurs qui l'inspirent. Pour le moment, nous n'avons pas de processus d'admission préétabli pour devenir « compagnon », bien que les nominations aux postes-clés, tels que celui de directeur d'apostolat ou de ministère, comportent des conditions contractuelles qui prévoient notamment une identification plus poussée avec la mission de la Province. Le document de mission de notre Province, intitulé « Appel à la mission », est une invitation adressée à tous ceux qui travaillent dans le même esprit que nous à des niveaux d'engagement croissants.

En résumé : Alors que la propriété des ministères et la responsabilité des prises de décision demeurent aux mains de la Province d'Australie et de son Provincial, des pouvoirs étendus pour mener à bien notre mission sont maintenant délégués à nos compagnons. On peut vraiment dire que nous partageons le ministère avec eux, et que nous en sommes coresponsables. Aujourd'hui, le mot « notre » n'est plus exclusif, mais est devenu inclusif.

Avantages et grâces découlant de cette évolution

Avantages pour les divers ministères et pour la mission de notre Province : une Province qui suit l'évolution que j'ai décrite peut connaître une croissance, en un temps de diminution apparente. Même lorsque le nombre des jésuites disponibles pour la mission décline, une nouvelle croissance des activités apostoliques institutionnelles de la Province devient possible. En même temps, avec l'aide de compagnons compétents et disponibles pour la mission, nombre de ministères peuvent demeurer « jésuites ». Aussi longtemps que des laïcs motivés ayant les compétences

voulues peuvent être recrutés, la mission générale de la Province et le fonctionnement de ses institutions les plus complexes pourront être assurés.

Avantages pour les jésuites : avec l'aide de laïcs convaincus travaillant en partenariat avec nous – compagnons, employés et bénévoles adhérant à notre mission – les services offerts par la Compagnie sont convenablement assurés. Les jésuites peuvent être affectés aux ministères pour lesquels ils sont le plus appropriés, tandis que les laïcs exercent des rôles pour lesquels ils ont les compétences voulues. Deuxièmement, l'expérience de travailler côte à côte avec des laïcs ou avec d'autres religieux, et en particulier celle de travailler sous leur direction, renforce chez les jésuites la prise de conscience que des compétences professionnelles de haut niveau sont désormais requises. En outre, il apparaît que les jésuites se conduisent de façon plus responsable lorsqu'ils travaillent en partenariat. Beaucoup se sentent galvanisés par la générosité des laïcs. En même temps, la dimension de service de nos activités apostoliques communes devient plus « réelle », lorsque des personnes qui vivent des vocations différentes répondent, chacune à sa façon, à la mission commune. Le rôle de la Compagnie au service du Règne s'en trouve renforcé au bénéfice de tous.

Avantages pour le développement de la spiritualité ignatienne : le fait de traduire le langage de la spiritualité jésuite et ignatienne en termes accessibles aux laïcs nous aide à découvrir de nouveaux aspects des grandes intuitions ignatiennes. Nous voyons les Exercices sous un jour nouveau, avec les yeux de ceux avec qui nous travaillons.

Avantages pour nos partenaires : la Province est en mesure d'offrir aux laïcs des opportunités d'apostolat auxquelles ils n'auraient probablement pas eu accès sinon.

Avantages pour la communauté catholique : la nomination d'un laïc dans un ministère est rarement permanente, vu que les employés, pour des motifs professionnels ou familiaux bien compréhensibles, doivent parfois changer de situation. Même si leur départ est souvent une perte pour le ministère jésuite, la formation qu'ils ont reçue, surtout dans le cas de nos « compagnons », fait qu'ils pourront employer les ressources spirituelles et autres compétences acquises dans leurs nouveaux domaines d'activité. Ils

y apporteront les fruits de leur expérience comme partenaires dans un ministère jésuite au service de l'Église universelle.

Modèles de collaboration

Dans l'histoire de la Compagnie, il existe de nombreux exemples de collaboration entre jésuites et laïcs, et l'expérience a montré que la diversité des modalités selon lesquelles elle s'est développée ne doit pas conduire à la fragmentation. Ce qui nous unit, c'est la mission que nous partageons. Le Service Jésuite des Réfugiés est en réalité un ensemble très disparate de personnes unies uniquement par le désir de se mettre au service des réfugiés, et donc unies par leur objectif commun. Au fil du temps, beaucoup sont devenues des amis.

Notre document jésuite cite un certain nombre de formes de partenariat possibles : je me suis occupé principalement jusqu'à présent de la collaboration avec les laïcs dans les œuvres de la Compagnie, autrement dit dans les ministères jésuites (NC 307). Mais la Compagnie a aussi une longue expérience de partenariat dans les œuvres dont le leadership est exercé par l'Église locale, par d'autres religieux ou par des laïcs. Bien que les valeurs et les attitudes qui favorisent un tel partenariat soient les mêmes que celles décrites dans cet article, il convient toutefois de distinguer entre ces diverses formes de collaboration.

*Ils vivent la vocation découlant
de leur foi en exerçant un rôle
apostolique dans nos ministères*

Collaboration avec d'autres religieux

Des religieux appartenant à diverses congrégations sont souvent devenus amis sur la base de leur vision partagée de la société et de leur désir de venir en aide aux plus démunis. De tels liens peuvent les amener à chercher de nouvelles façons de travailler ensemble. La Compagnie a des ressources qui lui sont propres pour favoriser le partenariat avec d'autres

ordres religieux, en particulier les Exercices spirituels, notre spiritualité et la méthodologie du discernement. Grâce à notre réseau local et international, nous pouvons offrir bien souvent aux religieux des opportunités de ministères auxquelles ils n'auraient pas eu accès sinon.

Des partenariats avec les religieux sont également possibles au niveau des instituts, par exemple lorsque deux congrégations s'accordent pour partager leurs ressources afin d'assurer la viabilité d'une entreprise apostolique ou d'accroître son efficacité. Cet accord peut inclure l'engagement personnel commun, les biens incorporels, les ressources financières ou d'autres ressources qui font la force d'un institut et qu'aucune des deux familles religieuses n'est en mesure de fournir à elle seule. Il existe aussi des cas où, pour des raisons apostoliques, les jésuites partagent avec d'autres religieux certains aspects de leur vie communautaire, par exemple les repas, l'Eucharistie ou des bâtiments communs.

Difficultés et défis

Tout partenariat comporte le risque que la mission de la Province ou celle d'une oeuvre particulière ne finisse par s'édulcorer. C'est pourquoi il est essentiel que la mission de cette oeuvre particulière et celle de la Province soient clairement énoncées, l'une comme l'autre. Avec le temps, l'expérience accumulée conduit ceux qui y sont engagés à recentrer et à affiner la déclaration de mission de leur ministère à l'aide d'un discernement permanent. Le rôle principal du leadership de la Province est de formuler l'appel à la mission et de le communiquer clairement. Cela peut se faire par des moyens traditionnels tels que des visites ou des moments de revue et de discernement, afin de clarifier progressivement la nature de notre travail apostolique.

La « manière de procéder » de la Compagnie allie la *cura personalis* et la *cura apostolica*. Les jésuites rendent compte à leur Provincial, et bénéficient d'un suivi personnel et apostolique. À nos compagnons laïcs, le Provincial ne peut pas demander un compte de conscience. Néanmoins la transparence et la disponibilité à parler à cœur ouvert avec le Provincial doivent être considérées comme une condition nécessaire pour ceux qui remplissent un rôle de leadership. Car sinon, la mission de la Province ne pourrait pas être assurée.

Les laïcs sont en mesure de partager avec les jésuites sur un pied d'égalité certains niveaux du gouvernement, par exemple en exerçant un ministère individuel ou même un leadership sectoriel au niveau de la Province. Ils peuvent être désignés en tant que délégués du Provincial, chargés par exemple superviser le secteur éducatif de la Province, celui des communications, ou encore ses ministères sociaux. Comme membres de la commission des ministères de la Province – un organe recommandée par la CG 31 – ils ont la possibilité d'assister le Provincial et de l'aider à établir la politique de la Province.

Chaque fois qu'un nouveau projet est lancé ou qu'un ministère traditionnel est redéfini, il est très important que les jésuites et leurs compagnons laïcs bien formés y introduisent des manières de procéder et des valeurs jésuites. Une grande attention est nécessaire pour que les valeurs jésuites soient présentes, tant dans les manières de procéder que dans les relations interpersonnelles. Si la vision sous-jacente n'est pas partagée par ceux qui collaborent à la mission, celle-ci risque d'être stérile, peu satisfaisante, et probablement aussi peu efficace. Les leaders des ministères et le leadership de la Province doivent définir ensemble la mission, les valeurs et les objectifs de chaque travail apostolique.

En deuxième lieu, tous ceux qui sont nouvellement recrutés doivent recevoir une orientation détaillée sur la mission de leur institut dans le cadre de la mission de la Province. Nous avons vu que certains viennent chez nous pour trouver un emploi. D'autres viennent comme bénévoles. La justice veut que, dans un cas comme dans l'autre, les termes de l'accord de collaboration à la mission soient clairement définis. L'absence de procédures claires de « recrutement pour la mission » peut entraîner des confusions et des déceptions.

En troisième lieu, le soutien mutuel et l'ouverture doivent être encouragés chez tous ceux qui sont engagés dans un ministère, qu'ils soient jésuites ou laïcs. Certains jésuites ne sont pas préparés au partenariat, et moins encore à la subsidiarité qu'il implique. Ils voudraient que toutes les oeuvres soient dirigées par un jésuite. Ils considèrent que la Compagnie doit « contrôler » ce qui se fait dans l'oeuvre – par exemple à travers un directeur jésuite – sans reconnaître qu'il peut exister partenariat au niveau de la propriété de la mission, et donc coresponsabilité. Des efforts patients pour communiquer la nouvelle vision de la Compagnie sont essentiels.

Nous devons aussi être conscients que le fait de salarier des partenaires laïcs comporte une charge financière supplémentaire pour les

Provinces. Il faudra donc veiller à ce que les avantages que peut procurer leur partenariat soient durables à long terme.

***Impact sur nos partenaires et compagnons laïcs : avis de nos
partenaires laïcs***

Ceux qui deviennent nos partenaires et qui participent à la mission de la Province sont très heureux lorsqu'ils savent qu'ils ont notre confiance. Leur engagement et leur loyauté à l'égard d'un ministère particulier tend alors à s'étendre à la mission de la Province, et même à celle de la Compagnie.

À vrai dire, certains ont parfois l'impression de travailler dans une « affaire de famille » où on ne leur confiera jamais les pleines responsabilités.

Il est important de laisser les laïcs découvrir leur vocation propre dans leur partenariat avec nous. Les laïcs n'ont pas nécessairement une identité collective. Il faut prévoir des occasions de célébrer avec eux leur vocation telle qu'ils la vivent et pour leur témoigner notre solidarité. Les procédures d'installation sont utiles à cet égard, en fournissant des symboles d'appartenance.

Les laïcs ont besoin d'un soutien et d'une formation, en particulier ceux qui désirent établir un vrai partenariat avec nous. Considérant que la formation à la mission est un besoin sérieux, la Province d'Australie a fondé le *Loyola Institute*, devenu rapidement une institution au service de l'Église universelle, puisqu'il aide aussi les autres congrégations religieuses à préparer leurs collaborateurs laïcs au leadership, en leur donnant en outre une formation théologique.

Implications pour les jésuites et pour les Provinces

Nouer des partenariats avec des laïcs ou avec d'autres religieux et travailler avec eux dans un esprit de collaboration, nécessite que nous précisions ce qui caractérise notre identité et notre vocation jésuite. Cela nous pose également de nouvelles questions pour ce qui est de notre vie en communauté jésuite, en mettant en lumière la nécessité de développer des rapports harmonieux entre nous et de faire en sorte que notre vie en communauté soit à la fois fraternelle, spirituelle et réelle.

Les nouveaux niveaux de collaboration avec nos partenaires laïcs posent des problèmes en particulier aux jeunes jésuites, dont beaucoup trouvent peu d'hommes du même âge dans la Compagnie avec qui partager leur ministère. En outre, comme certains rôles de leadership peuvent ne pas être remplis de façon appropriée par des laïcs, et que peu de candidats sont disponibles, de grandes attentes retombent sur un nombre restreint de jésuites.

Un jésuite australien m'a fait part de son expérience dans un collège, où il s'est trouvé à trois moments différents de sa vie : d'abord comme étudiant, à une époque où la plupart des professeurs étaient des jésuites, puis comme professeur, quand la moitié d'entre eux étaient des laïcs, l'autre moitié des jésuites, et enfin à l'heure actuelle, où la majorité du corps enseignant et du personnel administratif, y compris le proviseur, sont des laïcs. Il est convaincu que la plus grande gloire de Dieu se réalise mieux dans cette dernière situation.

Réflexion conclusive

Dix ans après le Décret 13 de la CG 34, pouvons-nous dire encore que l'Église du futur sera une « Église de laïcs » ? Au niveau de la mission, cela demeure encore un idéal à promouvoir. Le leadership laïc dans la mission est devenu essentiel pour les œuvres de la Province d'Australie. Je crois que préparer les laïcs à la mission est le rôle des religieux aujourd'hui, et une réponse appropriée aux signes des temps.